|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| itu_logo | **Union internationale des télécommunications****Bureau de la Normalisation des Télécommunications** |  |

 Genève, le 21 mars 2016

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Réf.:Contact:Tél.:Fax:E-mail: | **Circulaire TSB 210**TSB Workshops/MA**Martin Adolph**+41 22 730 6828+41 22 730 5853Martin.Adolph@itu.int | - Aux administrations des Etats Membres de l'Union- Aux Membres du Secteur UIT-T;- Aux Associés de l'UIT-T;- Aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT |
|  |  | **Copie:**- Aux Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études de l'UIT-T;- Au Directeur du Bureau de développement des télécommunications;- Au Directeur du Bureau des radiocommunications |
| Objet: | **Atelier UIT sur le thème "Qualité de service et qualité d'expérience des applications et services multimédias", Haarlem/Amsterdam (Pays-Bas), 9-11 mai 2016** |

Madame, Monsieur,

1 A l'aimable invitation d'Anite et d'Omnitele, l'Union internationale des télécommunications (UIT) organisera un atelier sur le thème "Qualité de service et qualité d'expérience des applications et services multimédias" du 9 au 11 mai 2016 à l'[Hôtel Van der Valk](https://www.hotelhaarlem.nl/en/) (Toekanweg 2, 2035 LC HAARLEM, Pays-Bas).

L'atelier s'ouvrira à 10 heures le 9 mai 2016. L'enregistrement des participants débutera à 9 heures.

L'atelier se tiendra immédiatement avant la trente-troisième réunion du Groupe chargé de la définition de la qualité de service (QSDG), qui aura lieu les 12 et 13 mai 2016.

2 Les débats se dérouleront en anglais seulement.

3 La participation est ouverte aux Etats Membres, aux Membres de Secteur et aux Associés de l'UIT et aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT, ainsi qu'à toute personne issue d'un pays Membre de l'UIT qui souhaite contribuer aux travaux. Il peut s'agir de personnes qui sont aussi membres d'organisations internationales, régionales ou nationales. La participation à l'atelier est gratuite.

4 Les objectifs de l'atelier sont les suivants:

• Présenter la Commission d'études 12 de l'UIT‑T et ses activités.

• Examiner la qualité de service et la qualité d'expérience des services multimédias.

• Echanger des renseignements sur la qualité de service et la qualité d'expérience du point de vue de la normalisation, des bonnes pratiques, des cadres, des aspects réglementaires et opérationnels, de l'évaluation des paramètres de qualité de service pour différents services, des méthodes d'évaluation de la qualité de fonctionnement multimédia, etc.

• Optimisation et évaluation des réseaux hertziens mobiles (y compris 3G/WCDMA, LTE et LTE advanced).

5 Cet atelier s'adresse à des représentants des Etats Membres de l'UIT, des organismes de normalisation nationaux, des régulateurs, des opérateurs, des fabricants d'équipements, des fournisseurs de services et des milieux universitaires.

6 Un **projet de programme** de l'atelier sera disponible sur le site web de la manifestation à l'adresse: <http://www.itu.int/en/ITU-T/Workshops-and-Seminars/qos/201605/Pages/default.aspx>. Ce site web sera régulièrement actualisé à mesure que parviendront des informations nouvelles ou modifiées. Les participants sont priés de consulter régulièrement le site pour prendre connaissance des dernières informations.

7 Des informations générales à l'intention des participants concernant les hôtels, les transports et les formalités de visa seront disponibles à l'adresse <http://www.itu.int/en/ITU-T/Workshops-and-Seminars/qos/201605/Pages/default.aspx> . L'organisme hôte a retenu des **chambres d'hôtel à un tarif préférentiel, qui peuvent être réservées – au plus tard le 6 avril 2016 – au moyen du formulaire figurant dans l'Annexe 1**.

8 Afin de permettre au TSB de prendre les dispositions nécessaires concernant l'organisation de l'atelier, je vous saurais gré de bien vouloir vous inscrire au moyen du formulaire en ligne (<http://www.itu.int/online/regsys/ITU-T/misc/edrs.registration.form?_eventid=3000866>) dès que possible, et **au plus tard le 9 mai 2016.** **Veuillez noter que l'inscription préalable des participants à nos manifestations se fait exclusivement *en ligne*.** Les participants pourront aussi s'inscrire sur place le jour de la manifestation.

9 Nous vous rappelons que, pour les ressortissants de certains pays, l'entrée et le séjour, quelle qu'en soit la durée, sur le territoire des Pays-Bas sont soumis à l'obtention d'un visa. Ce visa doit être obtenu auprès de la représentation des Pays-Bas (ambassade ou consulat) dans votre pays ou, à défaut, dans le pays le plus proche de votre pays de départ. Nous vous rappelons que la délivrance du visa peut prendre un certain temps et vous recommandons d'adresser votre demande le plus tôt possible.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Chaesub Lee
Directeur du Bureau de la normalisation
des télécommunications

**Annexe**: 1

ANNEX 1

(to TSB Circular 210)

**HOTEL RESERVATION FORM**

(Rooms blocked until 6 April 2016)



\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_